

OBJET : Demande de Dotation auprès de la DREAL concernant le Plan d'actions 2025

LE PRESIDENT,

Vu :

- * Le code général des collectivités territoriales ;
- * Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- * La délibération n°454-2024 du Comité syndical en date du 27 mars 2024 relative aux délégations de pouvoir consenties au Président ;

Considérant que :

- * La charte du Parc, projet de territoire à 15 ans, s'organise autour d'une ambition cadre et 4 ambitions thématiques que sont :
 - **Ambition cadre** : inscrire le paysage au cœur du projet de territoire ;
 - **Ambition 1** : préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages ;
 - **Ambition 2** : orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable ;
 - **Ambition 3** : fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources ;
 - **Ambition 4** : valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire ensemble.
- * Ces ambitions sont déclinées en 13 orientations stratégiques et 35 mesures opérationnelles fixant le projet de développement durable dont le territoire de la Sainte-Baume souhaite se doter pour les 15 années de sa labellisation en PNR.
- * Les domaines de compétences de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et en particulier sa volonté d'apporter un soutien financier aux Parcs naturels régionaux permet au Parc de bénéficier d'un accompagnement de sa politique environnementale sur les thématiques suivantes :
 - Biodiversité ;
 - Sites et Paysages ;
 - Aménagement du territoire et urbanisme ;
 - Évaluation de la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional.


Une autre vie s'invente ici

Les actions réalisées dans le cadre du Plan d'action 2025 porteront sur :

- * Accompagnement des communes et acteurs dans la protection du socle agricole, naturel et paysager (avis sur les documents d'urbanisme et projets d'aménagements, mise en place de la charte signalétique & l'intégration paysagère des entrées de ville)
- * Initier des permanences de conseils en paysage et en architecture auprès des habitants
- * Animation territoriale pour la préservation et la bonne gestion des ressources en eau souterraines stratégiques
- * Suivi d'espèces du Plan régional d'action en faveur des papillons de jour
- * Elaboration de la nouvelle Charte forestière de territoire
- * Etude préalable à la requalification du chemin des Roys
- * Mise en œuvre du plan directeur d'aménagement, de restauration et de mise en valeur des gorges du Caramy
- * Animations scolaires pour éduquer à l'environnement et au territoire du Parc
- * Suivi de la fréquentation par un dispositif d'écocompteurs
- * Sensibilisation aux comportements adaptés en espaces naturels
- * Animation territoriale pour la création d'une aire de protection pour les aigles de Bonelli de la Sainte-Baume
- * Evaluation à mi-parcours de la charte du Parc naturel régional
- * Contribution au système d'information territorial (SIT) interparcs de la Région Sud

Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :

Actions	Dépenses	Recettes	
Mise en œuvre des actions : - Gestion et coordination ; - Ingénierie et expertise interne Syndicat mixte - Prestations	952 750 €	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur	150 000 € (16%)
		Collectivités territoriales (Métropole AMP)	56 650 € (6%)
		Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur	340 455 € (36%)
		Parc naturel régional de la Sainte-Baume	58 230 € (6%)
		Autres Financeurs (AERMC, N2000)	347 415 € (36%)
TOTAL	952 750 €	952 750 €	

DECIDE :

Article 1 – De s’engager dans la réalisation de l’ensemble des actions précitées pour lesquelles la DREAL Provence-Alpes-Côte d’Azur serait susceptible d’apporter sous soutien financier ;

Article 2 – De solliciter l’octroi d’une dotation auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d’Azur à hauteur de 150 000 € pour des dépenses totales s’élevant à 952 750 € et d’engager toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

Fait à Plan d’Aups Sainte-Baume,
Le 06/03/2025

Michel GROS,
Président



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le



ID : 083-200031623-20250306-202528-AU